



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 63585

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de la bourse au mérite lors la prochaine rentrée étudiante. La circulaire du 24 juillet 2014 a supprimé ce dispositif d'aide aux étudiants qui ont eu d'excellents résultats avec notamment la mention très bien au bac. Ainsi nos meilleurs étudiants sont aujourd'hui contraints de revoir leur orientation ou bien même de devoir occuper un travail en parallèle afin de pouvoir faire face à leurs dépenses dans le cadre de leurs études. Il lui demande donc de préciser la position du Gouvernement quant à la suppression de cette bourse au mérite et de lui indiquer les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour faire en sorte que les élèves méritants puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63585

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7517

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)